



FRAISES AGRAM

FAC 2185 - 2210 - 2240

ROBUSTESSE



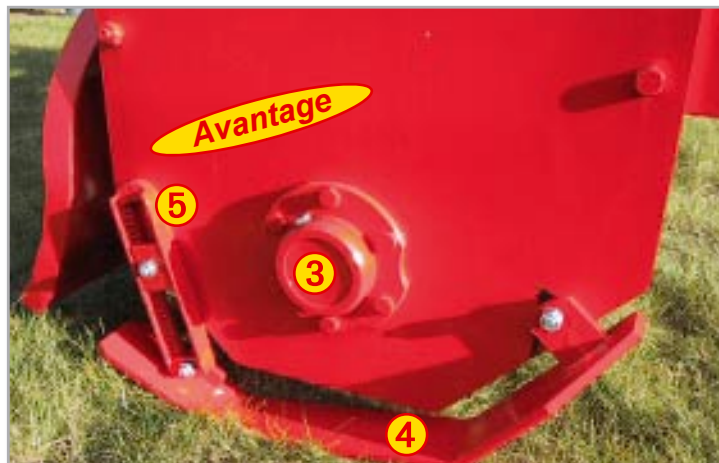
EFFICACITÉ

Tablier réglable
Carter bain d'huile
Transmission par pignons

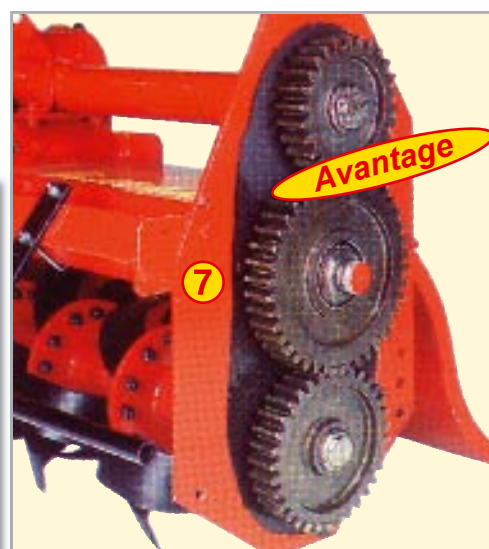
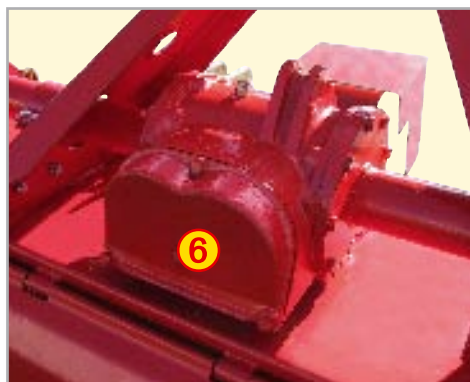
Important : ce document reprend les produits avec les caractéristiques à la date d'édition du document. Ces dernières sont données à titre indicatif et ne peuvent être contractuelles du fait de l'évolution permanente des produits. Avant toutes commandes, il est recommandé de demander à nos services les évolutions intervenues sur le matériel et les caractéristiques techniques qui vous paraissent essentielles. Ce matériel est destiné aux professionnels qui reconnaissent avoir évalué les capacités de l'outil par rapport aux travaux qu'ils doivent effectuer. Ils sont proposés sur la base des conditions générales de vente d'AGRAM stipulées sur les ordres de commande.

FRAISES-FAC ROTATIVES AGRAM

Présentation des différentes compositions possibles



- Béquille ① de remisage escamotable de série
- Tablier ② réglable par 2 chaînes
- Paliers ③ en acier avec roulements oscillants avec graisseur
- Carter à bain d'huile épaisse
- Lames courbes spéciales en acier traité haute résistance
- 2 patins ④ à réglage multi-positions par crémaillère ⑤
- Boîtier ⑥ 4 vitesses par chargement de pignons (option)
- Transmission latérale par pignons ⑦



Caractéristiques techniques*

FAC AGRAM série lourde	FAC 2185	FAC 2210	FAC 2240
Poids	660 kg	740 kg	850 kg
Largeur de travail	1,85 m	2,10 m	2,40 m
Largeur hors tout	2,01 m	2,26 m	2,56 m
Profondeur de travail maxi	20 cm	20 cm	20 cm
Puissance tracteur	70 à 120 ch	70 à 140 ch	70 à 140 ch
Régime prise de force	540 tr/mn	540 tr/mn	540 tr/mn
Nombre de lames par flasque	6	6	6
Nombre de lames	42	48	54
Nombre de boulons par lame	2	2	2
Attelage 3 points avec chapes	CAT. II	CAT. II	CAT. II
Volet arrière réglable par chaînes	série	série	série
Transmission/sécurité friction	friction	friction	friction

* Les caractéristiques indiquées ainsi que les formes sont sujettes à évolutions permanentes et elles ne sont ici qu'à titre indicatif, demandez des précisions écrites à votre interlocuteur.



25 km/h ATTENTION la vitesse maximale autorisée pour un tracteur agricole avec un matériel porté ou traîné est de **25km/h**. Un tracteur n'est autorisé à rouler à 40 km/h que à vide. Roulez avec un matériel porté ou traîné à 40 km/h est une infraction. Si le matériel est détérioré en roulant à 40km/h, la détérioration n'est couverte ni par la garantie, ni par les assurances.

HOMOLOGATION ROUTIÈRE Si vous utilisez ce matériel en déplacement routier, vous devez obligatoirement le commander avec l'option "KIT HOMOLOGATION"

Parc industriel de Chartres Gellainville
17 avenue G. Eiffel - 28080 CHARTRES Cedex
Tél. 02 37 88 26 00 - Fax 02 37 28 12 12 - www.agram.fr

